

Le 28 novembre 2007, l'Ambassade de France a signé plusieurs conventions de financement avec trois ONG françaises, cinq ONG malgaches et une collectivité territoriale malgache.

Les ONG françaises CIDR, IECD et Planet finance ont reçu un soutien d'un montant total de 600 millions d'ariary pour des projets de création d'une filière de formation professionnelle aux métiers de l'Hôtellerie au sein de l'Ecole Supérieure spécialisée du Vakinankaratra (IECD), de renforcement de l'agriculture familiale pour l'accès au marché (CIDR) et de mise en place d'un projet d'écotourisme à Antananarivo (Planet Finance).

Les associations malgaches Famonjena et Tananamadio, le collectif des personnes handicapées (COPH), les Frères Saint Gabriel, l'ONG Bel Avenir, et la commune d'Ivato ont reçu, quant à elles, un appui d'un montant total de 920 millions d'ariary pour des projets d'alimentation en eau potable et d'affermage de la commune de Vinankarena (Association Famonjena), de recyclage des déchets et fabrication de compost à Mahajanga (Tananamadio), de renforcement des capacités des associations de personnes handicapées (COPH), d'adduction d'eau dans la région de Tamatave (Frères Saint Gabriel), de mise en place de centres sociaux de quartier destinés aux familles défavorisées de la ville de Tuléar (ONG bel Avenir) et enfin d'amélioration de l'environnement et de la santé pour la commune d'Ivato.

La Coopération française appuie ainsi les initiatives de terrain de la société civile au profit des populations vulnérables. Elle vise également à renforcer les capacités de ces mêmes ONG. Pour cela, l'Ambassade de France dispose de plusieurs outils pour accompagner ces actions de développement : les crédits déconcentrés et le fonds social de développement.

Le Fonds social de développement : 2,75 milliards d'ariary pour la société civile malgache

Le Fonds Social de Développement (FSD) est mis en œuvre dans le cadre d'un protocole d'accord entre Madagascar et la France signé le 18 juin 2007 et soutient les projets de terrain portés par les associations et collectivités malgaches. Il a pour objectifs de lutter contre la pauvreté, de satisfaire les besoins essentiels des populations. Il s'agit également de favoriser le renforcement des capacités, l'autonomie et la responsabilité des acteurs locaux (collectivités territoriales, associations de base de la société civile, organisations de producteurs agricoles, associations de quartiers, de femmes, de parents d'élèves, etc.)

Le cofinancement des projets des ONG françaises : 3,75 milliards d'ariary en 2007

Dans le cadre de la réforme du Ministère français des Affaires étrangères et européennes, une partie des cofinancements des ONG a été déconcentrée à plusieurs ambassades dont celle d'Antananarivo. Depuis le 01 janvier 2006, l'Ambassade de France, assure donc le cofinancement et le suivi des projets et actions de développement portés par les ONG françaises à Madagascar.

Durant le premier semestre de l'année 2007, l'Ambassade de France a ainsi soutenu les projets de développement d'une dizaine d'ONG pour près de 2, 875 milliards d'ariary et devrait, dans les jours qui suivent, terminer l'année 2007 avec une subvention de 275 millions d'ariary pour le CIDR pour la réalisation d'un projet de développement local dans la région Sava.

L'Ambassade de France souhaite grâce à ces outils, soutenir des actions qui concourent à la résorption de la pauvreté, à travers des projets visant l'autonomie des bénéficiaires et la responsabilisation des acteurs locaux. Les 24 projets financés en 2007 en sont une parfaite illustration. .